

CANDIDATURES

au Master mention Métiers de l'Enseignement, l'Éducation et de la Formation,
Encadrement Educatif

1. CONDITIONS D'ADMISSION :

L'admission des étudiant.e.s sera réalisée à partir des candidatures enregistrées sur l'application E CANDIDAT.
Les capacités d'accueil sont limitées à 35 places en M1

a) - MASTER 1^{re} année :

Dans la limite des capacités d'accueil établies :

- Participer à la campagne de pré-inscription
- Déposer un dossier complet
- Projet personnel ou professionnel de l'étudiant cohérent avec la formation envisagée.
- Etre titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent (niveau II)

b) - MASTER 2^e année :

En vue de leur admission en 2^e année de master, les étudiants inscrits en 1^{re} année de master MEEF EE à l'ESPE Centre Val de Loire en 2017-2018 devront confirmer leur intention de poursuivre en master MEEF EE directement auprès du centre de formation de Tours-Fonduettes par mail avant la fermeture annuelle du centre de formation : meef-ee.espe@univ-orleans.fr. L'admission en 2^e année ne sera prononcée qu'à l'issue de la validation de la 1^{re} année par le jury du master.

Les autres candidatures doivent faire l'objet d'une candidature en ligne Via E CANDIDAT.

2. CALENDRIER

La campagne de candidatures au master MEEF Encadrement Educatif, au titre de la campagne d'admission 2018-2019 se déroulera :

Du 12 avril 9h au 16 mai 2018 17h

Sur l'application E CANDIDAT via le site internet de l'ESPE : <http://www.univ-orleans.fr/espe>

Le dossier à télécharger en fin de saisie est à envoyer, accompagné des pièces justificatives à :
L'ESPE CENTRE DE FORMATION TOURS-FONDUETTES
« Bel Air » La Guignière
37230 FONDUETTES

DATE LIMITE ENVOI DOSSIERS : 25 mai 2018 (date de la poste faisant foi).

3. ADMISSION

Les admissions seront prononcées par la commission pédagogique selon les conditions énoncées au point 1 :
- à titre définitif pour les candidat.e.s qui rempliront les conditions,
- ou à titre conditionnel (**) sous réserve de l'obtention du diplôme requis ou de la validation d'acquis.

Les avis seront transmis par mail par le service de scolarité l'ESPE.

(**)Les candidat.e.s affecté.e.s à titre conditionnel devront fournir au service des études les justificatifs manquants à leur dossier en vue d'une affectation à titre définitif. En cas de non-respect de cette procédure, ils-elles ne seront pas autorisé.e.s à s'inscrire en master MEEF encadrement éducatif.

5.- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PAIEMENT DES DROITS :

A l'issue de la campagne, les étudiant.es autorisé.e.s à intégrer la formation (M1 ou M2) devront effectuer leur inscription administrative selon le calendrier des inscriptions administratives de l'université d'Orléans auprès du centre de formation.